

## PRÊT À LA GRANDE-BRETAGNE, 1946

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU  
MONTANT TOUCHÉ MENSUELLEMENT,  
JUSQU'ICI

M. JOHN BRACKEN (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, si la Chambre veut bien y consentir, je me permettrai de poser une question au ministre des Finances (M. Abbott). Il a répondu tout à l'heure à une question portant sur les encaisses officielles d'or et de dollars américains à la fin de chaque mois depuis le 31 décembre 1945. Je le remercie de ces précisions. Etant donné le débat en instance, aurait-il l'obligeance de répondre le plus tôt possible à ma question? Je désirerais savoir quelles sommes la Grande-Bretagne a touchées chaque mois jusqu'à ce jour à même le prêt que le Canada lui a consenti en 1946.

L'hon. DOUGLAS ABBOTT (ministre des Finances): Je serai probablement en mesure de fournir ce renseignement demain.

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PRIORITÉ AU DÉBAT SUR L'ADRESSE, À L'ORDRE  
DU JOUR

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): J'ai ici la motion que j'ai soumise à la Chambre vendredi dernier et au sujet de laquelle j'ai demandé s'il était possible de rallier l'unanimité. S'il y avait eu consentement unanime vendredi, il n'eût pas été nécessaire de présenter de nouveau cette motion aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas eu unanimité. Je désire cependant dissiper une fausse impression. Certains journaux ont donné à entendre que j'avais retiré ma proposition. C'est faux puisque la Chambre n'en a pas été effectivement saisie. J'ai simplement demandé le consentement unanime des honorables députés afin de présenter une motion que je croyais de nature à épargner du temps, mais les membres de l'opposition ont soulevé des objections; en conséquence, la Chambre ne pouvait être saisie de la motion.

M. GRAYDON: On a quand même battu en retraite.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, du côté de mon honorable ami (*Exclamations*).

L'autre fausse impression que je désire dissiper immédiatement, parce qu'il y a lieu, je crois, d'empêcher qu'elle ne se répande, est que la motion visait à priver quelque honorable député de son droit de prendre part au

débat sur l'Adresse. Je n'ai jamais eu cette intention. Le Gouvernement entend accorder à chaque député, comme c'est son droit, toutes les chances prévues au Règlement de discuter l'Adresse. Tout ce que la motion comportait, c'est que le débat soit amorcé par les chefs des partis de l'opposition, par moi-même et par un autre député ministériel, puis qu'il soit différé à plus tard pendant la session afin que, dans l'intervalle, la Chambre puisse étudier les importantes mesures qui ont motivé sa convocation à cette époque de l'année et sache exactement ce qu'on attend d'elle sur la façon de procéder à ses travaux d'ici les vacances de Noël.

La motion se lit ainsi:

Que le débat sur l'Adresse en réponse au discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé devant les deux Chambres du Parlement soit le premier article à l'ordre du jour du lundi 8 décembre prochain, et que cet article soit suivi des avis de motions et des ordres inscrits au nom du Gouvernement, notwithstanding toute disposition de l'article 15.

J'ai fait inscrire immédiatement après au *Feuilleton* la motion suivante:

Qu'à compter de mardi, le 9 décembre 1947, et à chaque séance subséquente jusqu'au mardi 30 décembre, les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement auront priorité sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, les questions des députés et les avis de motions pour la production de documents.

Comme la première motion suivra immédiatement cette dernière, une partie de la présente motion visant à accorder la priorité aux mesures du Gouvernement me paraît superflue. Aussi, avec l'assentiment de la Chambre, demanderai-je de supprimer les mots suivants: "et que cet article soit suivi des avis de motions et des ordres inscrits au nom du Gouvernement, notwithstanding toute disposition de l'article 15". La motion se lirait donc simplement comme suit:

Que le débat sur l'Adresse en réponse au discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé devant les deux Chambres du Parlement soit le premier article à l'ordre du jour de ce lundi 8 décembre.

Je crois que cela sera conforme aux désirs de la Chambre. Il est tout simplement indiqué que le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône commencera aujourd'hui. La Chambre me permettra sans doute de modifier la motion dans ce sens.

M. COLDWELL: Monsieur l'Orateur, ne faut-il pas le consentement de la Chambre pour proposer cette motion en ce moment? Je ne m'y opposerai pas. C'est bien, à mon avis, le moment de la proposer, mais je crois